

INTERPELLATION URGENTE

Auteur CVPO, par Urs Juon, Aron Pfammatter et Dominic Eggel
Objet Approbation du plan directeur: transparence requise
Date 06.05.2019
Numéro 5.0400

Actualité de l'événement

Approbation du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral la semaine passée (1.5.2019).

Imprévisibilité

Contrairement à ce qui avait été dit dans la presse, l'approbation a étonnamment été effectuée pratiquement dans les délais.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le texte du plan directeur approuvé en mars 2018 par le Grand Conseil a été fortement modifié par des organes administratifs sans nouvelle consultation du Parlement. Il faut rapidement clarifier pourquoi et comment cela s'est produit.

Le Grand Conseil a traité le texte du plan directeur cantonal lors d'un gros travail effectué en commission et au Parlement entre l'automne 2017 et mars 2018, et l'a finalement approuvé à une grande majorité.

La version approuvée par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019 présente plusieurs modifications des paragraphes contraignants par rapport au document établi démocratiquement par le Grand Conseil valaisan, en particulier sur les points dont le contenu avait été adapté par le Grand Conseil contre la volonté du Service et du Conseil d'Etat.

Force est de constater que l'établissement de la version présentée au Conseil fédéral ne s'est pas fait de manière transparente et que l'instance cantonale responsable, le Parlement valaisan et la Commission préparatoire de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement, a été complètement ignorée et n'a pas été informée des adaptations envisagées. On soupçonne que le texte ait été modifié en secret d'entente entre les organes administratifs bernois et valaisans, selon leur propre goût. Il n'est probablement pas présomptueux de parler d'affront au Grand Conseil valaisan.

Conclusion

Afin de lever ce soupçon, le Conseil d'Etat est prié de publier tous les procès-verbaux ainsi que la correspondance échangée entre le canton et le Conseil fédéral, resp. l'Office fédéral du développement territorial dans ce dossier pendant la période qui va de l'adoption par le Grand Conseil à l'approbation par le Conseil fédéral.

En outre, il serait intéressant de savoir si les dirigeants politiques vont continuer de laisser leurs subalternes se charger de la communication et de l'information dans le dossier de la planification du territoire, notamment dans le Haut-Valais, qui est particulièrement touché, ou s'ils feront enfin face aux communes et aux propriétaires concernés dans la presse et en public, et commenceront ainsi à contribuer eux-mêmes à des solutions acceptables.